

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2021

Date de la convocation : 14 mai 2021

Présidence : Thierry MICHAL

Présents : T Michal – F Imbert – N. Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – M Chaube

Excusés : V Gelas (pouvoir à F Imbert) – C Beguet – L Wynarczyk (pouvoir à T Michal) – B Monel (pouvoir à B Sainclair) – S Chartier (pouvoir à B Sainclair)

Absent : F Serrurier

Secrétaire de séance : P Brunel

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 09 avril 2021. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les sept transactions reçues portant sur deux immeubles non-bâti sis lieudit « Rue Basse » (Lotissement Les Allées des Sources) et sur cinq immeubles bâtis sis 310 rue du Bourg, 55 allée des Lilas, 121 chemin de la Lie, 425 chemin des Tullés et 208 chemin des Sources.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

- ~ la Société EVAL BUREAUTIQUE de Gleizé pour la fourniture d'un photocopieur RICOH IM C2000 Noir & Couleur pour l'école, avec un montant de 2 600 € HT (3 120 € TTC). Une remarque est formulée sur les consultations et le choix d'une offre anormalement basse. Il est précisé qu'en dessous du seuil de 40 000 €, il s'agit d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.
- ~ la Société GRANIMOND de Saint-Avold (Moselle) pour la fourniture d'un deuxième columbarium Floriac Courbe 9 familles au cimetière, avec un montant de 6 366,90 € HT (7 640,28 € TTC). C'est le même modèle de columbarium que l'existant.
- ~ la Société AINTEGRA – Bureau d'études – VRD – de Montagnat (Ain) pour l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la sécurisation de la route de Saint-Trivier, avec un montant d'honoraires de 2 550 € HT (3 060 € TTC). Cette étude permettra de voir ce qu'il serait possible de faire comme aménagement, sans que cela engage à réaliser les travaux.

- Personnel communal : création de deux emplois permanents à temps non-complet

Une deuxième ATSEM l'après-midi à l'école a été demandée par la Directrice de l'école, en raison de la présence de plus en plus d'enfants en maternelle, liée à l'obligation scolaire dès 3 ans, avec

des enfants par toujours propres. L'ATSEM présente l'après-midi n'est plus assez disponible auprès de l'enseignante pour l'aide avec les moyennes sections.

D'autre part, le comité médical a déclaré inapte à ses fonctions et à toutes fonctions de façon totale et définitive l'agent en congé de longue maladie et il convient donc de prévoir son remplacement. Une partie de ses tâches a été reprise par des agents titulaires, dont le temps de travail sera augmenté, et pour l'instant l'entretien de la salle polyvalente est réalisé par une entreprise privée.

La commission du Personnel communal a travaillé sur deux scénarios et elle s'est orientée vers celui prévoyant :

- l'augmentation du temps de travail de deux agents titulaires (ce point sera vu après avis du comité technique),
- la création d'un poste d'ATSEM pour 816 heures (durée hebdomadaire de 17 heures 46) avec la surveillance du restaurant scolaire,
- la création d'un poste de 506 heures (durée hebdomadaire de 11 heures 01) pour la surveillance au restaurant scolaire, la salle polyvalente et le remplacement au camping.

Les recrutements sur ces deux emplois sont envisagés au 1^{er} septembre 2021.

Le temps de travail hebdomadaire est annualisé.

Il ne sera peut-être pas facile de trouver des personnes pour des temps de travail peu élevés.

Les personnes seront recrutées comme agent communal avec déroulement d'une carrière, et non en contrat à durée déterminée.

Une publicité est obligatoire sur le site Emploi Territorial, par le biais du Centre de Gestion. Pour le poste d'ATSEM, il est recherché une personne ayant le CAP Petite Enfance ou le concours d'ATSEM.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2021 :
 - * un emploi permanent d'ATSEM à temps non-complet pour 17 heures 46 par semaine ouvert au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de catégorie C,
 - * un emploi permanent d'agent de service et d'entretien à temps non-complet pour 11 heures 01 par semaine ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C.
- précise que ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984, avec une rémunération comprise entre l'indice majoré minimum 330 et l'indice majoré maximum 335.

- Renouvellement du contrat de bail avec ORANGE pour le pylône de téléphonie mobile

En juin 2020, la commune a été contactée par la Société AXIANS, mandatée par ORANGE, pour le renouvellement du contrat de bail du pylône de téléphonie mobile, sis sur la commune- lieudit « Aux Ferrières », avec un projet comprenant une résiliation par anticipation du bail du 30 novembre 2009 (se terminant normalement le 30 novembre 2021) et une entrée en vigueur du nouveau bail au 1^{er} août 2020, ainsi que différents aspects en défaveur de la commune.

Une discussion a donc été engagée avec le mandataire d'Orange et après plusieurs échanges et rendez-vous téléphonique, un nouveau projet de bail a été transmis à la commune, avec notamment le maintien de la revalorisation du loyer à 2%, le maintien du loyer actuel, une prise d'effet au 1^{er} décembre 2021, ...

Le projet de bail a été transmis aux conseillers municipaux.

Il a été discuté sur plusieurs points, en sachant que la commune n'était pas demandeur du renouvellement par anticipation du bail et qu'elle n'était donc pas pressée.

La commune met à disposition le terrain, d'où ce bail, mais tout l'entretien des installations techniques, appartenant à l'opérateur, est à la charge d'Orange.

Ce nouveau bail aura également une durée de 12 ans, renouvelable par période de 6 ans.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le bail annulant et remplaçant le bail en date du 30 novembre 2009 avec la Société ORANGE pour le pylône sis lieudit « Aux Ferrières », sur la parcelle cadastrée section ZC – n° 63, avec une date d'entrée en vigueur du nouveau bail au 1^{er} décembre 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce bail et toutes les pièces liées à ce dernier.

- Constitution de la Société Publique Locale (SPL) ALEC de l'Ain

L'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle intercommunale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de l'Ain et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département.

Outre son action sur le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC 01 anime des actions en matière de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement de promotion de solutions de mobilité alternative. Ces différentes actions s'inscrivent dans les compétences des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale, en lien avec leurs PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat – SPPEH à l'échelle départementale, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Département de l'Ain appuie les établissements publics de coopération intercommunale dans le déploiement de ce service public pour le rendre accessible à tous les Aindinois.

Consciente de la nécessité de répondre à l'évolution législative, l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL).

Le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 porte le projet de dissolution de la structure associative existante et la création corrélatrice de la SPL ALEC de l'Ain, société anonyme qui aura vocation à reprendre les activités actuelles de l'association exercées au bénéfice des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que les biens et le personnel de l'association. La création d'une instance de concertation regroupant les acteurs socio-économiques et les représentants des citoyens actuellement membres de l'ALEC 01 est inscrite dans les statuts de la SPL.

La création de la SPL ALEC de l'Ain permettra d'assurer pour le compte de ses actionnaires, un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique.

Conformément à l'article L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL ALEC de l'Ain sera une société anonyme dont le capital social sera intégralement détenu par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités.

L'actionnariat principal de la SPL ALEC de l'Ain sera constitué par les 14 EPCI du département de l'Ain, le Département de l'Ain et le SIEA ainsi que les communes qui le souhaiteront. Ces dernières seront regroupées au sein d'une Assemblée spéciale.

Le capital initial nécessaire au bon fonctionnement de la SPL est arrêté à 408 000 €, l'ALEC 01 ayant diligenté une étude économique et financière en vue de déterminer le montant du capital devant être souscrit à la création de la société.

Il est proposé une répartition capitalistique homogène entre les actionnaires publics, l'objectif étant de faire de la SPL ALEC de l'Ain un véritable outil mutualisé, avec une implication et un pouvoir de décision de niveau similaire pour chaque collectivité et EPCI actionnaires.

Le capital social de 408 000 € est divisé en 4 080 actions d'une seule catégorie de 100 € chacune, détenues exclusivement par les collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales. La souscription de 240 actions ou plus donne droit pour chaque collectivité et groupements actionnaires à un représentant au Conseil d'Administration de la Société. Les collectivités ou groupements dont la participation au capital est inférieure à ce seuil sont regroupées en Assemblée spéciale. Elles désigneront au moins un représentant qui siègera au conseil d'administration de la SPL.

La SPL agira exclusivement pour le compte de ses actionnaires et dans leur ressort territorial. Elle aura vocation à prendre en charge le SPPEH, ainsi que les missions complémentaires énergie climat relevant de la compétence de ses actionnaires publics.

C'est dans cette optique de complémentarité des missions menées au service exclusif de ses actionnaires, qu'est défini l'objet sociale de la SPL.

Le respect de ces conditions d'intervention matérielles et territoriales, permettra à la SPL de bénéficier de l'exception de la quasi-régie, dans les conditions posées à l'article L 2511-1 du code de la commande publique.

Les actionnaires de la SPL pourront aussi lui confier la gestion du SPPEH ainsi que des missions complémentaires relevant de leurs compétences par le biais de marchés publics ou concessions passés sans publicité ni mise en concurrence.

Les statuts ont été transmis avec la convocation aux conseillers municipaux.

La municipalité trouve intéressant de prendre une action de 100 € pour être informée et connaître l'évolution de la Société Publique Locale.

L'ALEC01 fait beaucoup de publicité, mais il n'est pas vu les actions réalisées concrètement sur la commune et leurs effets pour les habitants. Lorsque cette structure s'appelait Hélianthe, une opération de diagnostic thermique des habitations a été réalisée, avec la participation d'une quinzaine de personnes et également la commune pour l'école et la mairie.

La Société Publique Locale permet d'échapper à la mise en concurrence, contrairement à l'association.

L'ALEC prenant en charge un service public, elle doit se transformer pour devenir une entité publique.

Une personne doit être désignée pour représenter la commune à l'assemblée générale et il est proposé à M. Philippe BRUNEL de remplir cette fonction. Aucun autre élu ne se présentant, il accepte cette désignation.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L 1531-1, L 1521-1 et suivants du code générale des collectivités territoriales, dénommée : Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain avec pour sigle « SPL ALEC de l'Ain », dont l'objet social est le suivant : La société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.

La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain.

La Société intervient notamment sur les thèmes suivants :

- * L'efficacité énergétique
- * L'utilisation rationnelle des ressources
- * Les énergies renouvelables
- * La lutte contre le dérèglement climatique
- * La qualité de l'air
- * La protection des ressources naturelles et de l'environnement
- * La consommation responsable.

La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses actionnaires en matière de transition énergétique des territoires.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les actionnaires.

Le siège est : 102 boulevard Edouard Herriot 01008 Bourg-en-Bresse Cedex

Et la durée de 99 ans

- procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximum de 408 000 € libéré en une fois, dans lequel la participation de la commune de Messimy-sur-Saône est fixée à 100 € et libérée en totalité,
- autorise Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la constitution de ladite société,

- désigne M. Philippe BRUNEL comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,
- désigne M. Philippe BRUNEL aux fins de représenter le conseil municipal, au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain,
- autorise M. Philippe BRUNEL, le représentant à l'Assemblée spéciale, désigné ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

- **Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021**

Par décret n° 2021-483 du 21 avril 2021, les électeurs sont convoqués le dimanche 20 juin 2021 en vue de procéder à l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux, et s'il est nécessaire d'y procéder, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 27 juin 2021.

La campagne électorale pour les deux élections sera ouverte du lundi 31 mai 2021 à zéro heure et prendra fin le samedi 19 juin 2021 à zéro heure. En cas de second tour, la campagne sera ouverte le lundi 21 juin 2021 à zéro heure et prendra fin le samedi 26 juin 2021 à zéro heure.

Pour les élections départementales :

- à la clôture de la déclaration des candidatures, sur le canton de Villars-les-Dombes, quatre binômes se présentent,
- l'élection s'effectue au scrutin binominal bloqué : le panachage est par conséquent interdit

Pour les élections régionales :

- le début de la période de dépôt des candidatures est le 10 mai, avec l'état des listes de candidats arrêté au plus tard le 29 mai (*cet état a été communiqué et 9 listes se présentent*),
- l'élection des conseillers régionaux s'effectue au scrutin de liste : le panachage est par conséquent interdit,

Pour ces élections, le scrutin est ouvert de 08 heures à 18 heures. Toutefois, la Préfète, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, a la faculté d'avancer l'heure d'ouverture ou de retarder l'heure de clôture du scrutin, sans aller au-delà de 20 heures.

Pour voter, les électeurs doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, ...).

Un bureau de vote pour chaque élection sera mis en place et ils seront installés tous les deux à la salle polyvalente. Des dispositions spécifiques seront prises dans le cadre de la crise sanitaire.

En raison du double scrutin nécessitant deux bureaux de vote, le tour de rôle de chaque bureau de vote est à déterminer sur la base de trois plages horaires, avec la présence d'un total de cinq personnes réparties entre les deux bureaux de vote. Un conseiller empêché peut se faire remplacer par un électeur inscrit sur la liste électorale de la commune. Les conseillers présents font connaître leurs disponibilités pour permettre d'établir les tours de rôle pour les deux tours.

Il est préconisé que les personnes tenant le bureau de vote soient vaccinées, mais sans l'imposer compte-tenu que la vaccination n'est pas obligatoire. Il est rappelé que la tenue du bureau de vote est une obligation pour un conseiller municipal.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commission Communication – Culture – Animation – Jeune – Sport du 1^{er} et 22 avril 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe BRUNEL, conseiller municipal délégué, responsable de la commission.

La commission a travaillé sur l'Info Village n° 124 dont la distribution a été réalisée mi-mai.

Pour le prochain numéro, avec le risque d'absence de la secrétaire en charge de ce dossier, le travail va être réparti entre Philippe BRUNEL et Bénédicte SAINCLAIR. La réunion de validation du planning et de proposition d'article aura lieu le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19 heures 30. La version de cet info village pourrait être allégée. Il est demandé aux membres de la commission de participer à la collecte des informations et des photos. Il convient que les associations adressent leur article par

courriel et que les photos soient mises en pièce jointe. Bénédicte SAINCLAIR précise le mode de travail qu'elle va adopter et les articles reçus en Mairie lui seront transférés.

Il a été évoqué le livret d'accueil et une mise à jour a été réalisée au niveau de certaines informations.

Il a été regardé le plan de village, qui n'est plus à jour, mais cela nécessite un gros travail, qui est reporté.

Le plan sur le panneau sis place de la Maire est également obsolète et il y a des espaces dédiés aux artisans et commerçants qui sont vides. Il convient de se pencher sur son devenir.

Il est proposé le samedi 18 septembre 2021 matin pour l'accueil des nouveaux habitants et nouveaux nés.

Lors de la réunion du 1^{er} juillet, il sera abordé l'organisation d'Octobre Rose sur la commune.

b).- Commissions Urbanisme du 12 avril et du 10 mai 2021

Lors de ces réunions, il a été examiné quatre permis de construire, un permis de construire modificatif et quatre déclarations préalables dont une pour division en vue de construire.

Il a été vu plusieurs déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux, avec la programmation de visites de conformité.

Il a été discuté de différents autres points d'urbanisme.

c).- Commission Personnel communal du 15 avril 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4^{ème} adjoint, responsable de la commission.

Le principal sujet de cette commission a été examiné lors du point relatif au personnel communal.

L'autre point a concerné le remplacement d'un agent contractuel au restaurant scolaire. Une personne a été recrutée pour la surveillance à partir du 26 avril et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Un conseil communautaire a eu lieu le 27 avril avec principalement l'approbation du PCAET et un petit débat sur l'éolien, la modification du PLU de Garnerans, la vente de parcelles sur Visonis5 où il n'y a plus qu'un seul lot, la mobilité et une convention participative avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et un marché de travaux pour le gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La commission des Finances communautaires du 17 mai a évoqué le budget de fonctionnement de la Maison de France Service, l'adhésion au capital social de la SEM LEA et les perspectives financières de la communauté de communes.

La commission Mutualisation communautaire a parlé de la Maison France Service, qui se trouvera sur Montmerle-sur-Saône et dont les travaux ont commencé.

La commission Environnement communautaire s'est réunie en avril avec la présentation du Plan Alimentaire Intercommunal territorial. Il a été discuté des fiches du PCAET et du mode doux du collègue aux 7 chemins sur la commune de Montceaux.

La commission Tourisme communautaire a été axée sur la Vélo route qui devait être simple, mais se complique, en raison de la présence de zone Natura 2000. Un permis d'ménager devrait être réalisé sur la longueur totale, avec des plans avant et après. La question de la nécessité d'une autorisation environnementale se pose. Il a été abordé également la régularisation de la taxe de séjour.

Le SMIDOM a réalisé en 2020 une opération de broyage à domicile sur 2 communes qui a rencontré du succès, et elle va donc être reprogrammée en septembre 2021 sur l'ensemble des communes. Le SMIDOM loue le broyeur, dont le fonctionnement sera assuré par une association d'insertion, les communes prendront en charge les frais de déplacement et les particuliers paieront selon le temps passé et garderont leur broyage. Il a été présenté les colonnes d'ordures ménagères à

contrôle d'accès, en espérant que ce système pourra être généralisé dans les immeubles collectifs. Tous les trimestres, une collecte d'amiante est organisée, à tour de rôle, dans chaque déchetterie. Il a été présenté le rapport annuel d'activités. Il a été parlé du problème des gros encombrants déposés sur les PAV. Le recyclage de tous les plastiques devrait être opérationnel au deuxième semestre 2022. Le coût des incivilités est de 210 000 € et celui du ramassage des dépôts sauvages sur les PAV de 150 000 €. Lorsqu'un PAV est sous un système de vidéoprotection, il est constaté une baisse importante des incivilités.

Le syndicat des eaux a transmis un courrier informant de la sous-traitance du relevé de compteur par SUEZ à La Poste, mais cela concerne que deux ou trois communes et pas Messimy-sur-Saône. Dans le cadre du programme de travaux 2022, il a été inscrit le remplacement de la fonte grise au centre village, sur trente mètres devant la mairie, et demandé de prévoir le départ d'une grosse canalisation au niveau du chemin des Rouettes, en prévision de l'extension cœur de village. Les travaux d'interconnexion entre Mogneneins et Peyzieux vont bientôt démarrer. Des travaux de réfection de deux châteaux d'eau sont programmés pour un problème de toiture sur l'un, et la réfection de la cuve intérieure pour l'autre. Dans le cadre d'un marché de travaux, un problème a été rencontré avec le contrôle légalité pour n'avoir pas assez étudié et justifié de la prise en compte d'une offre anormalement basse. L'appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux du syndicat. Il est rencontré depuis le 1^{er} janvier 2021, un problème sanitaire lié à une nouvelle réglementation sur la dose d'un produit utilisé dans les exploitations agricoles, conduisant à la non-conformité de sept des huit champs captant, et seulement celui de Guéreins est conforme en raison de son éloignement des champs de maïs.

Le comité syndical du SCOT a abordé trois sujets :

- * la modification du PLU de Garnerans,
- * la présentation du guide pratique des éléments clés sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT approuvé,
- * une veille juridique sur la loi climat et résilience en cours de discussion, qui va amener des objectifs de réduction drastique, avec notamment l'artificialisation des sols divisée par deux d'ici 10 ans.

- **Questions et correspondances diverses**

- La commune doit désigner un élu référent PCAET auprès de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, et dont il est donné le rôle. Il est proposé M. Philippe BRUNEL, en tant que membre de la commission communautaire Environnement.
- L'Association des maires du Département des Alpes-Maritimes a adressé des remerciements pour la subvention accordée, à la suite de la tempête Alex des 02 et 03 octobre 2020.
- A partir du 1^{er} janvier 2022, la commune aura l'obligation d'offrir la possibilité d'une saisie par voie électronique (SVE) pour les autorisations d'urbanisme.
- Les plantations du fleurissement 2021 auront lieu le samedi 29 mai, avec rendez-vous à 08 heures.
- La concertation citoyenne dans le cadre du projet de territoire a recueilli, à la date limite du 16 mai, environ 650 contributions sur l'ensemble du territoire communautaire. Une analyse et synthèse est en cours d'élaboration.
- Avec l'agent technique, il a été nettoyé le fossé à l'entrée du chemin du Bicheron qui est souvent bouché. Il convient de réfléchir à un système permettant d'arrêter les branches, tout en laissant l'eau s'écouler dans le fossé.

- A titre anecdotique, il est signalé une personne tondant sa pelouse à 21 heures 20, tout en ne se privant pas de faire des remarques sur différents sujets.
- L'agent technique a réalisé les petits travaux au niveau de l'accotement route d'Ars. Vu les conditions climatiques, il faut espérer que cela tienne.
- Philippe BRUNEL annonce son absence du 25 au 31 mai.
- Marion CHAUBE rappelle qu'elle ne sera pas là le dimanche 27 juin pour le deuxième tour des élections et qu'il est donc recherché une personne pour la remplacer.
- Les Jardins des Pierres du Soleil, maraîcher bio, a ouvert ce vendredi. Il vend différents légumes, tel que radis, épinard, salade...
- Le marché local du jeudi 27 mai sera plus conséquent.
- Une remarque est formulée sur l'installation dans un champ, au niveau du chemin de la Batonne, d'une personne qui ferait peur aux enfants. Ce sujet est à clarifier.
- Une barre de protection a été installée sur le pont du chemin de Prénos pour le sécuriser. Quand les conditions le permettront, le bloc béton et la rambarde jetés dans la Mâtre seront récupérés et remis en place.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 18 juin 2021 à 20 heures 30.

Le Maire,
Thierry MICHAL

